

## **SERVICE DES EAUX d'ACHERES LA FORET**

Le prix du m3 d'eau s'élève à 1.47 € HT en 2012.

Le compteur d'eau de votre propriété est relevé une fois par an durant le mois de mars.

La facture d'eau est envoyée courant mai.

Le délai de paiement est d'environ 4 semaines.

Votre règlement (chèque à l'ordre du Trésor Public ou espèces) doit être déposé en mairie

Possibilité de paiement échelonné sans frais après accord de la mairie.

En cas de facture impayée à l'échéance initiale

- ① 1<sup>ère</sup> relance      envoyée en courrier simple  
10 jours après l'échéance initiale  
pénalité      3.50 €  
échéance de paiement : 8 jours
  
- ② 2<sup>ème</sup> relance      envoyée en courrier recommandé avec AR  
8 jours après l'échéance fixée dans la 1<sup>ère</sup> relance  
pénalités      10.00 €  
échéance de paiement : à réception
  
- ③ Emission d'un titre pour un recouvrement par le Trésor Public  
2 jours après l'échéance fixée dans la 2<sup>ème</sup> relance  
pénalités      20.00 €

Pour toute précision, merci de vous adresser au secrétariat de mairie.